



TERMES DE REFERENCE

Titre du poste :	Etude de Cartographie censitaire et enquête toponymique
Communes Ciblées	Lascahobas, Belladère, Ouanaminthe et Ganthier
Lieu d'affectation :	Port-au-Prince, Haïti
Domaine d'intervention :	Gouvernance
Type de contrat :	Firme locale
Début du contrat :	1 aout 2021
Niveau du poste :	National
Langues requises :	Français
Durée du contrat :	90 jours
Durée prévue pour la mission :	1 Aout au 31 octobre 2021

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Avec la Constitution de 1987, une orientation vers la responsabilisation de quelques organes dans la prise de certaines décisions et actions a été donnée. Cette orientation vise en fait à un décongestionnement de l'administration centrale, en accordant une latitude plus consistante aux collectivités territoriales.

Pour s'aligner à cette stratégie, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) s'engage, depuis plus d'une décennie, dans la lutte vers le renforcement des capacités financières des mairies du pays. Avec l'appui des partenaires nationaux et internationaux, les stratégies et actions adoptées visent à rendre effective et pérenne l'autonomie administrative et financière des collectivités municipales.

Malheureusement, selon les statistiques disponibles, plus de 90% des mairies n'arrivent pas encore à couvrir un mois de salaire, à partir de leurs recettes propres. Ce constat est d'autant plus alarmant que leurs recettes ne totalisent pas 6% de l'ensemble des ressources collectées.

La situation n'est pas différente dans les 17 communes frontalières dont 12 sont couvertes par le projet d'Appui à la Gouvernance et au Développement Territorial (AGLDT). Ce Projet appuie le Gouvernement

d'Haïti dans la conception et la mise en œuvre des réformes de déconcentration, de décentralisation et d'aménagement du territoire. Il combine un soutien à la formulation et au pilotage des Programmes d'amélioration des finances publiques (PRAFIPUM, 2016) et à leur opérationnalisation dans des pôles de développement local prioritaires, et ce, principalement sur la zone frontière. L'une des activités du projet est de travailler au renforcement des capacités administratives et financières de ces administrations municipales qui accusent une faible recette au cours des cinq dernières années.

Dans cette optique, l'enregistrement foncier des parcelles bâties est non seulement une base essentielle pour l'économie des communes, mais aussi y constitue une source très importante de ressources financières. Ainsi, de concert avec le MICT, le projet AGLDT cherche une firme capable de réaliser une Cartographie actualisée sur le potentiel fiscal de quatre (4) communes prioritaires à savoir : Lascahobas, Belladère, Ouanaminthe et Gantier. Cette étude devra inclure non seulement les habitats mais aussi les parcelles. Elle servira de base aux collectivités Territoriales à l'élargissement de leurs assiettes fiscales en introduisant la CFPB et autres impôts fonciers tel que prévu par les lois nationales.

2. OBJECTIFS

Dans le cadre de cette étude, le projet AGLDT veut appuyer le processus de l'autonomie financière des collectivités territoriales à travers le relevé de Parcelles dans les Communes Frontalières Prioritaires.

De manière spécifique, il s'agit de :

- a. Collecter les données de base (sommaires) sexospécifique sur le foncier, les occupants,es et repérer/délimiter les parcelles et propriétés dans les communes de : Lascahobas, Belladère, Ouanaminthe et Gantier ;
- b. Effectuer les vérifications de terrain selon des méthodes d'échantillonnage aléatoires ou de vérifications systématiques ;
- c. Effectuer le codage NITA de cette base de données conformément aux procédures définies par le projet PIRFH pour le Registre de l'Inventaire Territorial Actualisé (RITA) ;
- d. Compiler toutes les données collectées dans une base de données géospatiale exploitable.

3. TACHES ET RESPONSABILITES

Sous l'autorité du Représentant résident du PNUD en Haïti, de la Cheffe d'unité Gouvernance et sous la supervision directe du Directeur national du projet, la firme aura la responsabilité de conduire, en collaboration avec l'équipe du projet et la Direction des Collectivités Territoriales (DCT) du MICT, les activités devant permettre l'atteinte des objectifs susmentionnés.

De façon spécifique et à titre indicatif, elle assumera les tâches suivantes :

Tâche 1 : Numérisation de l'Habitat

Au cours de cette étape, les orthophotos les plus récentes disponibles seront utilisés, en vue de cartographier les habitats par la méthode de photo-interprétation visuelle.

Tâche 2 : Actualisation des Sections d'énumération (SDE) et délimitation des districts

A l'issue des étapes de numérisation et de classification des habitats, la firme fera la conception d'un plan de découpage censitaire basé sur l'approche SDE et District pour les communes sous études, ce à partir des repères physiques de ces communes (routes, pistes, ravines, rivières, etc.) ainsi que le nombre d'habitat.

Tâche 3 : Délimitation des contours polygonaux des immeubles et des parcelles

Ce travail de délimitation sera effectué par l'utilisation des orthophotos les plus récentes disponibles en vue de délimiter manuellement les parcelles par la méthode de photo-interprétation visuelle. Les orthophotos qui contiennent les limites géographiques a priori des parcelles/propriétés visibles seront numérisées pour être vérifiées et validées sur le terrain. Néanmoins, il faut préciser que même l'utilisation des orthophotos haute résolution (50cm au maximum) n'élimine pas complètement les travaux de terrain.

Tâche 4 : Classification des polygones d'immeubles et des parcelles et Codification des Habitats et des parcelles

Les parcelles et immeubles numérisés lors de l'étape précédente seront soumis à un processus de contrôle de qualité et de classification afin de permettre la vérification et la validation sur le terrain. Un système de codage sera utilisé selon un algorithme basé sur les coordonnées géographiques du centroïde des parcelles.

Tâche 5 : Réalisation de l'enquête toponymique et délimitation des quartiers.

Dans le but d'inventorier, valider, invalider ou officialiser les noms des voies de communication (rues, impasses, routes) des lieux-dits spatiaux (quartiers, localités, habitation) ou ainsi que d'autres éléments du milieu naturel (lacs, étangs, ravins, rivières etc.), une enquête toponymique qui combinera les méthodes intensives avec celles dites odonymiques sera utilisée.

4. LIVRABLES ATTENDUS

- **Livable 1** - Calendrier de travail et approche méthodologique et outils finalisés
- **Livable 2** – Une base de données des habitats pour chaque commune sous étude.
- **Livable 3** : Elaboration de cartes par SDE
- **Livable 4** :
 - a. Délimitation des parcelles et des immeubles ;
 - b. Classification des polygones des parcelles et immeubles ;
 - c. Codification des parcelles et des immeubles conformément à la méthodologie présentée.
- **Livable 5** –

- a. Production de la base de données toponymique actualisée pour toutes les agglomérations urbaines retenues des communes sous études.
- b. Création et validation d'une couche de limite des quartiers.

5. DUREE DE LA CONSULTATION

La consultation s'échelonnera sur une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à partir de la signature du contrat.

6. PROFIL DE LA FIRME CONSULTANTE

Cette consultation s'adresse aux firmes d'études répondant au profil suivant :

- Avoir au moins *7 années* dans l'élaboration de Relevé de Parcellaires, la planification stratégique participative, la planification territoriale ;
- Avoir une expérience de travail en appui aux Collectivités Territoriales ;
- Démontrer une capacité logistique pour la réalisation de l'étude ;
- Avoir de l'expérience dans le domaine de la planification stratégique tels que : concepts et outils de l'approche de planification stratégique ;
- Connaissances/expériences en animation d'ateliers de formation et d'utilisation d'outils techniques en planification stratégique ;
- Expérience antérieure en planification territoriale sensible au genre et/ou méthodologie de planification participative est un atout ;
- Disposer d'une équipe pluridisciplinaire couvrant tous les champs de la consultation.

L'équipe de consultants proposée devra comporter les compétences minimales suivantes :

- **Un/une géomaticien, ne** , chef de mission, qui aura la responsabilité globale de la consultation et de la coordination de l'équipe, Il/elle devra disposer des qualifications minimales suivantes :
 - Diplôme universitaire de niveau maîtrise en géographie, topographie, aménagement du territoire, ou dans un domaine connexe ;
 - Expérience spécifique d'au moins sept (7) ans en appui en cartographie et analyse spatiale.
- **Un/une Urbaniste**, Il/elle devra disposer des qualifications minimales suivantes :
 - Détenteur, trice d'un diplôme de niveau licence en urbanisme au moins ;
 - Une expérience professionnelle générale d'au moins cinq (5) ans ;
 - Une expérience spécifique d'au moins trois (3) ans dans l'élaboration de plans d'urbanisme (au moins deux documents d'urbanisme réalisés au cours des 5 dernières années) ;
 - Une bonne connaissance du territoire et de la législation haïtienne en matière d'urbanisme et d'environnement ;
 - Une capacité démontrée de synthèse, d'analyse et de rédaction en français.
- **Une/un responsable Genre, répondant** aux exigences suivantes :

- Détentrice/Détenteur d'une formation spécifique en Genre
 - Une expérience avérée d'au moins 5 ans dans la formation en équité de genre
 - Une expérience spécifique d'au moins trois ans avec les collectivités territoriales
- **Un/une Sociologue**, chargé, e de l'analyse des dynamiques sociales et démographiques au sein de la commune, et responsable des enquêtes, avec les qualifications minimales suivantes :
 - Une maîtrise en sociologie ;
 - Une expérience générale de 5 ans ;
 - Une expérience spécifique d'au moins 3 ans dans la conduite d'enquêtes de terrain ;
 - Une expérience justifiable dans le milieu haïtien, de préférence dans les zones de province ;
 - Une capacité démontrée de synthèse et de rédaction.
 - **Un/une responsable en finances locales** qui sera chargé, e du volet de la collectivité territoriale. Il/elle devra disposer des qualifications minimales suivantes :
 - Déporteur/trice d'un diplôme de niveau licence en finances publiques ou en collectivité territoriale ;
 - Une expérience spécifique d'au moins cinq (5) ans dans les finances locales ou avec les collectivités territoriales.

7. DOSSIER DE CANDIDATURE

La proposition des firmes soumissionnaires comprendra une offre technique et une offre financière séparées. Le comité d'analyse des offres retiendra l'offre de la firme qui présentera la meilleure proposition alliant qualité technique et offre financière.

1. Offre technique

Les firmes soumettront une proposition technique présentée de manière concise et structurée :

- a. Compréhension des besoins et services attendus sur la base des termes de référence ;
- b. Une proposition méthodologique qui prend en compte les attentes du client ;
- c. Un chronogramme du déroulement de la prestation ;
- d. Le profil expérientiel de la firme pour des mandats similaires :
 - Identité / description sommaire (technique) de la firme ;
 - Preuve d'expérience sur des missions similaires (références, date, résultats obtenus) ;
- e. Le profil technique des membres du personnel clé affecté à la consultation ;
- f. Les CV détaillés des membres du personnel clé (plus copies de diplômes et certificats, soulignant les expériences et expertises dans les domaines recherchés) ;
- g. Un engagement de disponibilité à réaliser par lui-même la prestation, signé par chaque consultant membre de l'équipe. Vue que les choix seront basés sur l'analyse des dossiers dont les CV, le remplacement d'un ou des membres de l'équipe ne sera pas accepté. Tout remplacement est synonyme d'annulation de l'offre ;
- h. Documents prouvant que la firme est en règle avec le fisc.

N.B. : La présence féminine au sein du personnel clé est un atout.

2. Offre financière

Les soumissionnaires proposeront un budget complet pour la réalisation de ce mandat. Ils doivent indiquer tous les coûts dans l'estimation du contrat ainsi que tout autre coût supplémentaire nécessaire pour effectuer l'étude, en termes d'honoraires professionnels, de voyage ou tout autre frais prévus pour la réalisation de la mission.

8. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le montant du contrat est un prix fixe et les étapes devront être réalisées indépendamment de la prolongation de la durée spécifiée dans ces termes de référence.

Paiement	Réalisation des travaux	Date
20%	Livrable 1	Après validation du livrable
40%	Livrable 2 et 3	Après validation des livrables
20%	Livrable 4	Après validation du livrable
20%	Livrable 5	Après validation du livrable